

**Destinataires :**

- Clubs Gym Aérobie concernés
- Comités Régionaux pour mise en ligne sur sites

Réf : CTR/2019-2020/043

Affaire suivie par **Myriam LE RU** : [myriam.leru29@gmail.com](mailto:myriam.leru29@gmail.com)

**OBJET : Déroulement Prévisionnel « Regroupement » Catégories Fédéral et Performance Gymnastique Aérobie - 8 Mars 2020 – PACE**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que l'étape Regroupement des catégories niveau Fédéral et Performance de Gymnastique Aérobie se déroulera :

## **DIMANCHE 8 MARS 2020 à PACE**

**Lieu de la compétition : Complexe Sportif Chasseboeuf , 54 avenue Le Brix 35740 PACE**

**Déroulement prévisionnel : Voir pièce jointe.**

Des modifications pourront être apportées lors de l'envoi de l'organigramme nominatif.

***En raison d'un passage en extérieur lors de l'échauffement, les gymnastes devront prévoir une 2ème paire de chaussures afin de garder la paire de compétition propre.***

### **ENGAGEMENTS :**

**Filière Performance :** Individuels = 22 € ; Trios = 26 € ; Groupes = 37 €

**Filière Fédérale:** Individuels = 17 € ; Trios = 21 € ; Groupes = 33 €

Modalités de règlement : (chèque à l'ordre de "Comité Régional des pays de la Loire - REGROUPEMENT") ou par virement bancaire avec même intitulé à respecter (RIB sera transmis aux clubs) à réception du bordereau de paiement et impérativement **avant le 6 mars 2020**

**Attention:** Toute demande de repêchage doit être adressée à Benoît BAGUELIN.

### **FORFAITS :**

Les forfaits connus doivent être déclarés via Engagym et confirmés par mail à **Myriam LE RU** et **Benoit BAGUELIN** -10 jours avant la date de compétition, **soit le 27 février 2020 avant minuit**

- Forfait déclaré avant la date de forclusion des engagements fixée au 27 février : pas de droits d'engagements à régler, pas d'amende. (plus tard 10 jours avant la date de la compétition).
- Après le 27 février, les droits d'engagement restent dûs– Un certificat médical doit être fourni, le jour de la compétition ou au plus tard le mardi qui suit la compétition
- Forfait non déclaré et/ou forfait non justifié après la date de forclusion des engagements : droits d'engagement conservés et amende de 30 € par individuel et 200 € par équipe ou trio

### **MUSIQUES :**

Si la musique prévue pour la compétition regroupement est différente de celle de l'étape régionale, la recharger sur DJGYM **avant le 27 Février minuit** et envoyer une copie par mail à [myriam.leru29@gmail.com](mailto:myriam.leru29@gmail.com) et [helene.gue22@gmail.com](mailto:helene.gue22@gmail.com).

La musique devra être nommée de la façon suivant : Catégorie – âge – Club – nom des gymnastes.

L'objet du mail sera « Modification musique Catégorie – âge – Club – nom des gyms »

Remarques :

- Les musiques imposées sont non modifiables. Elles ne peuvent être ni accélérées ni ralenties.
- Prévoir une clé USB en support musical de remplacement pour l'ensemble des gymnastes de votre club.

En cas de problème de chargement sur le site, vous pouvez envoyer les musiques par mail à [myriam.leru29@gmail.com](mailto:myriam.leru29@gmail.com) et [helene.gue22@gmail.com](mailto:helene.gue22@gmail.com).

**Vous trouverez en pièce jointe le dossier d'accueil club à consulter avec attention.**

### **VERIFICATION DES LICENCES**

Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées en chambre d'appel.

L'entraîneur devra les avoir avec lui. Elles devront **obligatoirement** comporter les photos des athlètes présents.

### **JUGES**

Chaque club est tenu de présenter un juge diplômé ou non selon le niveau de pratique. Ces juges doivent être disponibles sur toute la durée de la compétition (même personne ou personne différente) et ne faisant pas partie des juges convoqués.

- Fédéral B: une personne licenciée, n'étant pas obligatoirement titulaire d'un diplôme de juge.
- Fédéral A : niveau 1
- National A et B : niveau 2, 3, 4

Les clubs ne présentant pas de juges recevront une amende de 200€ conformément à la réglementation.

**Chaque club est tenu de transmettre les noms, niveau de qualification et disponibilité de ses juges par mail à Julie Roussel ([rousseau.ju@gmail.com](mailto:rousseau.ju@gmail.com)) pour le 20 février.**

Les talons aiguilles sont interdits dans la salle. Merci de passer l'information à vos juges.

Les juges officiant sur la compétition, devront assister aux réunions préalables à la compétition et s'y présenter à l'heure.

En cas de problème pour trouver un juge, il est possible et autorisé de s'arranger avec un juge d'un autre club.

La tenue des juges sera conforme à la réglementation. Se munir de son livret de juge et de sa licence 2020.

### **ENTRAINEURS :**

Un seul entraîneur par équipe ou solo est autorisé en salle d'échauffement.

Les entraîneurs doivent être licenciés et en tenue de sport. Les entraîneurs qui ne sont pas en tenue se verront refuser l'accès en salle d'échauffement et recevront la pénalisation prévue par le Règlement Technique AER.

**Pour tout renseignement technique contacter**

**Julie ROUSSEL Email : [rousseau.ju@gmail.com](mailto:rousseau.ju@gmail.com) OU Myriam LE RU : [myriam.leru29@gmail.com](mailto:myriam.leru29@gmail.com)**

Nous vous souhaitons bonne réception de ces précisions et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos salutations sportives les meilleures.

**Le Coordonnateur Technique du Regroupement**  
**B. BAGUELIN**



**Le Délégué Fédéral**  
**Luc LE ROY**

*C.P.I : DTRG -CTE -Responsable des juges – Myriam LE RU- Julie Roussel- COL- Membres du déroulement convoqués-*

Benoît BAGUELIN  
Coordonnateur « Regroupement »  
7 rue des Mésanges - 35131 PONT PEAN  
Port : +33 (0) 6 03 43 71 36  
E.mail : [baguelin.ffgym@wanadoo.fr](mailto:baguelin.ffgym@wanadoo.fr)

Luc LE ROY  
Délégué fédéral  
Port : +33 (0) 6 45 60 48 49  
E.mail : [luc.le.roy@hotmail.fr](mailto:luc.le.roy@hotmail.fr)